La fête des Ouvriers met en péril, les habitants, dans plusieurs parties de la capitale, lorsque des incidents dans les rues de la Commune, mais d'Abelson.

Les membres du corps diplomatique estiment qu'il leur est impossible de prendre d'autres mesures pour la protection des étrangers, et les commissaires des valeureux de guerre étrangers sont de même avis.

L'amiral de Mello a l'intention de bombarder Rio, si les commissaires des valeureux de guerre étrangers sont de même avis.

L'amiral de Mello a l'intention de bombarder Rio, si les commissaires des valeureux de guerre étrangers sont de même avis.

Paris, 28 novembre. — La délégation du Bulletin nous communique le télégramme suivant, en date d'hier soir, qu'elle vient de recevoir de son gouvernement :

« Le contraire insurgé Jaurès a conclu cette après-midi sous les feux du fort Sao-Joao. »

LA BELGIQUE

Le canal de Comines à Ypres

Immense éboulement de tranchée

Comines, 23 novembre. — Un immense éboulement, que l'on évalue à plus de cent mille mètres cubes, vient de se produire sur le canal en construction de Comines à Ypres, dans la traversée de la crête de partage des bassins de la Lys et de l'Yser, immédiatement à l'aval du souterrain établi dans la grande tranchée à Hollebeke.

On redoute de nouveaux éboulements, probables, qui rendraient quasi-inexécutable l'œuvre que l'on a entreprise.

Le canal joue de malheur, décidément ; il y a quelque mois à peine, c'était la mi-lit du souterrain dont nous venons de parler, un vaste tunnel de béton qui s'écroulait sous la pression de l'argile yprésienne, subitement imbibée par des pluies ininterrompues et après une longue période de dessiccat on.

L'écoulement de ce souterrain peut certainement se traduire par une perte « sèche », pour l'état, d'un gros demi million, peut-être davantage.

Il paraît même, conjecture plus grave que, le tunnel, on n'ose plus entreprendre de le reconstruire et que les chores vont rester dans le lamentable état actuel pendant un ou plusieurs années.

Les malheurs d'une Artésienne

A PARIS

M. Garnot, commissaire de police du quartier des Grandes-Carrières, à Paris, a envoyé, hier, au Dépôt, un aliéné, nommé Abel Bernard, sous la triple inculpation de vol.

Abel Bernard rencontrait avant-hier, à la gare du Nord, une jeune fille d'une vingtaine d'années, Marie Morel, qui venait d'Arras pour chercher une place à Paris.

L'air ahuri de la provinciale et ses allures embarrassées furent bientôt remarquées de Bernard. S'abordant vers elle, il lui offrit de la mener chez une courtière qui l'avait chargé de lui trouver une maîtresse.

La jeune fille, sans méfiance, accepta et monta avec Bernard dans un fiacre, qui les conduisit à Auteuil. Louise Morel paya la course et suivit son compagnon pendant un lit. Il montait dans et changea un misérable taudis au sixième étage.

En apparent pour tout mobilier un lit de cotonnade, la pauvre fille comprit qu'elle avait été entraînée dans un guet-apens et voulu crier, mais Bernard la saisit à la gorge et la jeta à terre. Ainsi, il la dévalisa et sortit, fermant la porte à double tour et laissant en victime haletante, étendue sur le carreau.

Mlle Morel est restée toute la nuit dans la mansarde, trop faible pour appeler au secours. Dans la matinée d'hier seulement, des voisines, étant entendu un gémissement, délivrèrent la malheureuse, qui est alité porte plainte.

Bernard a été retrouvé chez un marchand de vin du quartier où il se rendait ordinairement avec d'autres vauriens de son espèce. Il avait réalisé la contrigue les bagages de la victime et les avait fait porter dans une chambre d'hôtel meublé dont il a donné l'adresse à la clef.

Louise Morel a pris pension chez les voisins qui l'ont secourue, en attendant qu'elle ait trouvé une place.

Attentats à la pudeur

COMMIS PAR UN FRÈRE à Calais

Une émotion considérable règne à Calais à la suite de l'arrestation d'un Frère de la doctrine chrétienne. On verra quel genre de doctrine il cherchait à inculquer aux enfants qui lui étaient confiés.

Ce porte-soutane est un jeune homme de 19 ans, nommé Verley (Henri), natif de Brozeuil (Nord). Il était venu à Calais à la rentrée des classes, et affecté à l'école de la rue Eustache de Saint-Pierre.

La victime

L'enfant sur lequel le lubrique personnage avait jeté son dévolu, est un charmant petit garçon de 7 ans 1/2, très intelligent pour son âge. C'est le fils d'un honorable commerçant de la rue de l'Etoile.

L'attentat

Depuis une quinzaine de jours les parents du jeune garçon s'étaient aperçus que leur fils paraissait fatigué. Inquiète la mère l'interrogeait sur sa santé, sans se douter cependant de l'horrible vérité. L'enfant répondit qu'il se sentait des douleurs dans les reins. Avant-hier rentrant un peu plus tard que de coutume le père voulut à toute force savoir la raison de ce retard.

Le petit garçon déclara que son maître, le frère Verley, l'emmenait chaque soir dans sa chambre et lui fourrait les poches de pommes et d'oranges.

Soupçons confirmés

Le père, trouvant étrange cette conduite de frère ignorantin, voulut en avoir le cœur net et sous prétexte de faire faire une promenade à son fils, il l'emmena hors de chez lui et, tout en causant, tâtait par obtenir l'aveu des actes auxquels se livrait le professeur.

Ces détails sont ignobles et nous ne pouvons, on le comprendre, les décrire ici.

Bornons-nous à dire que Verley menaçait sa jeune victime de toutes les peines de l'enfer, si elle dévoilait jamais ce qui se passait entre eux. Le pauvre enfant, absolument effrayé n'avait donc si rien dit à personne.

Plainte déposée

Aussitôt que le père fut certain de ce que lui disait son enfant, il se rendit à l'école et demanda à parler au frère supérieur. On apprit bientôt d'abord que le dénon-ceur avait à demander, mais en présence de ses visiteurs, il lui fut permis de voir le supérieur.

Ce dernier, mis au courant des faits, déclara plus ému que cela, qu'il avait dû rappeler le frère Verley et qu'il avait l'intention de le renvoyer à la maison-mère de Saint-Omer pour qu'il soit rendu à sa famille.

Le père de la petite victime se rendit aussitôt chez le commissaire de police de la ville de la Mer et y déposa une plainte. Le commissaire de police, après consultation du frère Verley qui a pu faire qui lui étaient reprochés, prenant l'on a témoin qu'il était victime d'une infâme calomnie et jurant que rien n'était vrai dans la déposition de l'enfant.

Les aveux

En présence de ces dénégations, une confrontation était nécessaire. Elle eut lieu dans le cabinet du commissaire. Verley, essayé d'abord d'intimider le petit plaignant, au lui faisant des yeux terribles, mais le commissaire intervient et l'enfant répéta sa première déposition en précisant les faits et confondant l'ignorantin.

Calcéé, se voyant perdu, finit par entrer dans la voie des aveux et se mettant à genoux, fit la confession de sa faute implorant le pardon du père de l'enfant qui, en présence de son repentir fait ou vrai, se laisse toucher et consentit à pardonner.

Mais le commissaire ne peut commenter la conduite de ce père, mais la plainte était déposée, elle devait avoir une sanction juridique et l'arrestation du frère ignorantin fut maintenue.

A la suite de cette décision, Verley avant d'être transféré à la prison, a été autorisé à revêtir les vêtements civils qui lui ont été envoyés par sa communauté.

Constatations médicales

Le jeune enfant a été soumis à un examen médical. M. le docteur Martin-Rhomes a constaté que le crime n'avait pas été consommé mais que l'enfant portait les traces d'attouchements.

Cette triste affaire aura sa conclusion devant les assises de St-Omer.

Chronique Régionale

Nos députés. — Le général Jung, député de Dunkerque est inscrit au groupe nouveau constitué sous la présidence de M. Jacques, et prennent le titre de *gauche progressiste*.

La chasse aux perdreaux et perdrix. — Par arrêté préfectoral, la chasse aux perdreaux et à la perdrix est close dans toute l'étendue du département du Nord, le dimanche 3 décembre prochain au soir.

La vente et le colportage de ce gibier seront interdits dans le département à partir du 4 décembre 1893.

Les sous italiens. — M. Peytral, ministre des finances, fait préparer en ce moment au ministère des finances un projet de loi pour autoriser les caisses publiques à recevoir les sous italiens.

Architectes des communes. — Par arrêté préfectoral en date du 7 novembre 1893, M. Lecgui Eisinne, architecte à Bouchain, est admis au nombre des architectes des communes et des établissements publics du département du Nord.

Nouvelles militaires. — Par décret, en date du 21 novembre 1893, M. Steinmetz, médecin aide-major de 2e classe au 1er régiment d'artillerie : M. Dubiquet, médecin aide-major au 72e régiment d'infanterie ; M. Cordillot, médecin aide-major de 2e classe au 145e régiment d'infanterie, ont été promus médecin aide-major de 1re classe et maintenus à leur poste actuel.

Ecole d'agriculture de Wagnonville. — Mercredi 29 novembre, à 10 heures, à la préfecture, l'adjudication des travaux de construction de l'Ecole « Wagnonville ».

M. Salmon, président du Conseil de préfecture, président, assisté de MM. les conseillers Ribard et Beaudoin et de M. Pennycorn, architecte.

Les travaux sont évalués à 263 988 francs.

Voici les noms des entrepreneurs qui s'étaient présentés à l'adjudication avec le rabais qu'ils offraient : MM. Denis Mailliet, de Douai, 2 0/0 ; Emile Guyot, de Bois-Grenier, 5 0/0 ; Guetteu, de Douai, 4 0/0 ; Mauvage de Croix, 3 0/0 ; Duez et Henri, de Douai, 2 0/0 ; Devermelle, de Douai, 1,25 0/0.

M. Emile Guyot, qui a offert le plus fort rabais, a été déclaré adjudicataire des travaux.

Chronique de l'enseignement. — *Enseignement supérieur.* — Ont été nommés pour l'année scolaire 1893-94 inclusivement :

Près la Faculté de médecine de Lille : MM. Ernest Verbèke (3e année) et Fidèle Gugelot (4e année).

Près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille : MM. Charles Carette (1re année), Etienne de Bouy et Auguste Hanz (2e année), Eurlale Crotard et Albert Valentin (3e année).

M. Jacquelin, agrégé de droit est attaché à la Faculté de Lille.

MM. Fédier, professeur, droit civil et commercial, Mordant, professeur, enregistrement, Vallas, professeur, législation industrielle (cours populaire); Deschamps, agrégé, économie politique (cours populaire), sont maintenus pour l'année scolaire comme chargés de cours complémentaires à la Faculté de droit de Lille.

M. Applebey, docteur en droit, est chargé, pour l'année scolaire 1893-1894, d'un cours de procédure civile à la Faculté de droit de Lille.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, — M. Castelain, docteur en médecine, est maintenu, pour l'année scolaire 1893-1895, dans les fonctions de chargé d'un cours complémentaire de clinique des maladies des enfants et de syphilis infantile près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Faculté des lettres de Lille. — M. Allègre, professeur de langue et littérature grecques à la faculté des lettres de Lille, est nommé sur sa demande, professeur de langue et littérature grecques à la faculté des lettres de Lyon.

Postes et télégraphes. — Le service télégraphique sera inauguré à Bouchain, le 1er décembre prochain.

Chronique Locale

ROUBAIX

Pour la statue de Nadaud. — La société d'artistes amateurs *Les Bouloiteux* continue activement l'organisation de la soirée-tombola au profit de l'œuvre de la statue du chansonnier Nadaud.

Après M. Lemar qui, nous l'avons déjà dit, offre le portrait du gagnant, d'autres artistes et sociétaires qui ont promis d'honorer cette gracieusement leur concours.

C'est ainsi que M. Rémy Cogghe a également offert le portrait du gagnant, il en est de même de M. Alfred Delattre, de Paris et de M. Victor Can. — Ce dernier offre un magnifique portrait au crayon.

Enfin M. Dufresne a offert au comité organisateur un très beau tableau.

Sous de pareils auspices on ne peut douter du succès de la soirée fantaisiste, comme l'a intitulée la soc été des « Boulotteux. »

Chute dans un escalier. — Une ouvrière bohémienne, Marie Tobus, 19 ans, demeurant rue des Arts, a été admise, hier, à l'hôpital, à la suite d'une chute qu'elle a faite dans l'escalier de son domicile.

Un mauvais frère. — Hier après-midi, vers deux heures et demie, un lourdeur de voitures, cabaretier du nom de Auguste Lingre, 3 ans, descendait rue de Turcoing, entraînant chez lui les chevaux querelle à sa sœur Esther, qui s'emparant d'un instrument tranchant lui en assena un coup sur la tête. Sous l'effet de l'injure fait le coup et un fut blessé qu'à la main gauche.

Lingre a été arrêté et transféré au parquet de Lille.

Coupe de couteau. — On a admis à l'hôpital hier matin, un ouvrier Pierre Poulmin, 40 ans, journalier, demeurant 30, rue Hassel, à Roubaix qui, dans une discussion, lui a reçu un coup de couteau au côté droit du corps.

La blessure ne présente aucun caractère de gravité.

Concordia-Harmonie. — A l'occasion de la fête Ste-Cécile, la Concordia-Harmonie se fera entendre dimanche prochain, 26 courant, à partir de midi, à l'église St-Martin où elle jouera les morceaux suivants :

1° *Le Lied d'Andere*, ouverture, Hiller.

2° Fantaisie sur le *Prophète*, Meyerbeer.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative, qui ne manquera pas de nous procurer de nouvelles jouissances artistiques.

Les membres honoraires qui voudraient y prendre part sont priés de donner leur adhésion au local, avant samedi 25 courant, dernier délai.

Fête de Sainte Cécile. — Dimanche prochain à l'Eglise Notre-Dame, pendant la messe de onze heures et demie, la Fanfare Dalette fera entendre les morceaux suivants spécialement pour cette circonstance :

1° Ouverture du lac des Fées. — Auber.

2° Aubade nuptiale. — A. Wassenhove.

3° Fantaisie sur « le Songe d'une nuit d'été. — Amb. Thomas.

Le bassin traditionnel aura lieu à trois heures précises de l'après-midi à la Société sous la présidence de M. Ed. Delattre et M. Delaporte. Tous les membres actifs et un grand nombre d'invités et de membres honoraires sont déjà assurés de jouer joyeusement la 30e anniversaire de la fondation de la Société.

PLUS DE RUGOSITÉS

sur la peau du visage et des mains, plus de cicatrices ni de gerçures, par l'emploi de la Congoline, remède Lafaillie. — Créateur : Victor Vaissier. — En vente partout.

TOURCOING

UN SUICIDE DRAMATIQUE

Vif émoi, hier, dans la rue de Renaix, provoqué par le suicide accompli dans des conditions particulièrement dramatiques du sieur Auguste S..., 52 ans, ancien contre-maître de filature, et il y a plus de temps encore cabaretier, rue de Renaix à l'enseigne du *Pont d'Arcole*.

A la suite de difficultés de ménage, S... vivait séparé de sa femme et de ses quatre jeunes filles âgées de 13, 4 23 ans, qui tiennent actuellement un estaminet rue Winoc-Chopinez, dans cette rue S... avait loué une chambre chez un locataire de la cour d'Halluin, rue de Renaix, M. Delcroix, et prenait pension chez sa sœur, Mme C..., rue des Arches.

S..., depuis un certain temps, des signes caractéristiques de dérangement d'esprit.

Mardi dernier, il se rendit à Tourcoing et y fit l'acquisition d'un revolver et d'une provision de cinquante cartouches. A son retour le soir, il exhiba cette arme devant plusieurs personnes et chez un ami à qui il le montrait, il l'engagea à la faire fonctionner, elle n'était pas chargée disait-il.

L'ami fit manœuvrer la gachette et un coup partit. Le projectile effleura même sa femme placée près de lui. S... déclara alors qu'il ne se suiciderait pas, que le revolver était muni de cartouches. Comme il tenait des propos singuliers à savoir que l'arme était destinée à tuer quelqu'un, M. Lotard, commissaire de police, le mandait à son bureau pour hier matin, à 9 heures à son bureau, mais il ne vint pas, bien que sa sœur lui eut rappelé son rendez-vous.

En quittant sa sœur, S..., déclare qu'il allait s'habiller pour se rendre au bureau de police. Il rentra en effet à son logement. Vers onze heures, il descendit chez sa sœur en disant qu'il l'intriguait, mais qu'elle eût tôt fait d'apprêter la chute d'un lourd objet sur le sol de la maison.

Vers midi, cependant, M. Delcroix rentra de son travail. Il fut tout d'abord surpris de constater des traces de sang sur une chaise placée sur le palier et les marches de l'escalier conduisant à l'étage.

Guidé par ces traces, il monta à la chambre de son locataire qui était désertée. Le lit était défait et légèrement maculé de sang. Au pied du lit, un vase de nuit à demi plein de sang également.

M. Delcroix monta alors dans les combles et là il aperçut avec stupeur S..., pendu à 2 mètres 50 du sol, au moyen d'une corde attachée à une solive.

Epouvanté, M. Delcroix redescendit précipitamment et courut à la gendarmerie située voisine de sa demeure. Le gendarme Ledoux vint aussitôt et coupa la corde, mais S., avait déjà depuis longtemps cessé de vivre. Il a dû aperçu alors qu'il portait à l'oreille droite un trou produit par une arme à feu.

Il fut aisé de reconstituer le drame qui s'était déroulé. S... avait d'abord tenté de se brûler la cervelle. Il avait dû ensuite monter à sa chambre et s'était couché sur son lit, pensant que le coup serait mortel, puis étant fort horriblement sans doute, c'est alors qu'il gagna le grenier et se pendit.

Il dut se poser cette monter sur une chaise posée sur un établi du menuisier.

Les constatations ont été faites simultanément par la police et la gendarmerie. M. le docteur Perrin a constaté la mort.

Avant de se donner la mort, S..., avait écrit d'une main très assurée la phrase suivante sur une bande de grossier papier : « Chrysanthème vous avez perdu mon nom et l'avenir de mes enfants. »

Trance de Rambaud. — Il y a un dizaine de jours, un homme d'équipe de la gare qui longeait la voie ferrée à la hauteur du passage à niveau du Tilleul. Au moment du passage d'un train venant de Belgique, reçut sur la tête le lourd bâtis d'une porte de wagon de train en marche. Désagréablement surpris il poussa un cri, puis assailie par la douleur, il se mit à vociférer des jurons et des menaces sur la tête. Il contenait un assortiment de marchandises de contrebande. Evidemment on se trouvait en présence d'un dépôt volontairement jeté par le wagon, lorsque le surveillant était passé.

L'homme est homme qu'ils conduisirent au dépôt communal pour y passer la nuit, l'heure de surveillant était passée. L'homme déclara se nommer Ernest Favorel, 20 ans, cultivateur à Roubaix, rue de Wagram. Remis à la gendarmerie, il a été transféré à Lille.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges le nommé François Vanlembergue, 25 ans, employé de commerce, né à Ixelles, près Bruxelles, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour soustraction frauduleuse.

Expulsée. — Un convoi de douze expulsés a été dirigé sur Gand, hier.

Dans le nombre, il y avait cinq ou vingt mineurs et terrassiers, condamnés à des peines de 8 à 40 jours de prison pour des faits relatifs aux dernières grèves dans le bassin houiller.

Une conférence sur la mission du capitaine Binger. — Un prochain, à quatre heures et demie, aura lieu, à la Société de Géographie, une importante conférence. M. Marcel Monnier, le compagnon du capitaine Binger dans ses grands et hardis voyages dans le pays de Kong jusqu'à Grand-Bassam.

C'est sous le titre de « La France Noire » que M. Marcel Monnier exposera le récit de ce voyage qui a donné les meilleurs résultats au point de vue de l'extension de notre influence dans cette partie de la République Africaine.

C'est donc une réelle bonne fortune pour les amateurs de voyages que de pouvoir entendre de la bouche même d'un témoin oculaire le capitaine Binger de l'exploration du capitaine Binger.

De nombreuses projections de vues du pays accompagneront la conférence.

Photographie Artistique et Industrielle

88, rue Beaurepaire, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

WATTRELOS

Musique municipale de Wattrelos. — Le banquet du 1er 2 décembre de la musique municipale, aura lieu le lundi 27 courant, à 4 heures précises du soir, dans la salle de musique.

Le dimanche suivant, 3 décembre, sous la direction de M. Montagne se fera entendre à la messe de onze heures et demie et exécutera les morceaux suivants :

Grande Marche Gaie (Vieuxtemps) — Entr'acte de la Colombe (Gounod) — Ouverture d'Oberon. (Weber).

WASQUEHAL

Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal de la commune de Wasquehal, se réunira en session ordinaire le novembre de samedi 25 novembre prochain, à sept heures du soir.

Ordre du jour. — 1° Nomination des délégués pour la révision des listes électorales pour 1894. — 2° Vote du budget des cultes, exercice ordinaire pour 1894. — 3° Communication d'un projet pour le pavage d'une partie de la Planche au Bizet chemin rural, n° 1. — 4° Approbation de le délibérations des travaux du bureau de poste. — 5° Délibérations diverses à prendre. — 6° Crédits divers à voter. — 7° Nouveau règlement pour le cimetière. — 8° Objets divers.

Fête de Sainte Cécile. — Dimanche prochain 26 novembre, la Fanfare de Wasquehal, célèbrera la fête de Sainte-Cécile, suivant le programme ci-après :

A dix heures du matin, en l'église de la paroisse, messe solennelle de Sainte-Cécile, exécution des morceaux ci-après, sous la direction de M. Moulin-Gaillet.

1. Marie-Henriette, ouverture, Montagne. — 2. Andante religieux, X... — 3. Fantaisie sur l'Africaine, Meyerbeer. — 4. Allegro militaire, X...

A trois heures précises, grand banquet au siège de la Société, « Café de l'Eclose ».

A l'issue du banquet, concert par les membres de la Fanfare.

LILLE

Une violente de profession. — Elle a sans doute voulu se faire offrir un abri contre les intempéries de la saison, Louise Chr ailaens, 49 ans, originaire de Dunkerque, car elle s'est fait pincer, hier, en flagrant délit d'une tentative de détrousser un jeune lingère, chez Mme Ouvrie, marchande de merceries, rue de Paris, 168.

Depuis quelque temps, cette dame remarquait que des objets disparaissaient de son magasin, sans qu'elle pût se rendre compte de la destination qu'ils prenaient. Hier, elle remarqua les allures louches de Louise Christiaens, qui lui parut que passer et repasser devant son magasin.

Elle se cacha dans sa cuisine-cave et peu après, elle vit la dévalisante descendre résolument les chaussettes qu'elle roula dans son tablier. Mme Ouvrie se précipita dans le magasin et, à sa vue, la voleuse demanda une ceinture de fil élastique.

Au lieu de la servir, la mercière ferma sa porte et fit chercher la police, qui s'empara de Louise Christiaens, celle-ci se trouvant dans l'impossibilité de nier son vol.

Louise Christiaens n'a pas de domicile connu ; mais elle possède un casier judiciaire qui n'est chargé que de douze condamnations, onze pour vols et une pour vagabondage. C'est la femme divorcée de M. François Tyron, passeur-jurié, à Dunkerque. Ajoutons qu'elle simule l'idiotie.

Chute. — Hier matin, vers dix heures et demie, Mme veuve Mary, 54 ans, rue d'Hequequi, à Loos, était venue à Lille et marchait dans la rue de Loos, quand elle glissa sur le trottoir et tomba sur le sol. Relevée par quelques voisins elle fut conduite dans le voisinage et fut transportée en voiture à l'hôpital de la Charité, où on l'admit d'urgence.

Dans sa chute, elle s'était fait des contusions sérieuses à la hanche.

Les vols. — Voulant se rendre compte de la qualité du lait que Mme Paolo, rue Massillon, 3, servait à ses clients, Joseph Michiels, 47 ans, peigneur de lin, rue de Sainte-Hélène, a trouvé tout naturel de se mettre en mesure de vider, sans bonne fois, un bidon, qu'il avait laissé sur un trottoir de la rue de la Barre. Malheureusement, il fut surpris en pleine opération ; ce qui lui valut d'être remis entre les mains de M. le commissaire de police du 7e arrondissement.

— Deux ouvrières teinturiers qui voulaient avoir Firmin, Edmond Boisseau, 21 ans, et Augustin Brossart, 25 ans, ont emporté d'un magasin un argent qui ne leur appartenait pas ; ils ont donc été arrêtés.

— Un garçon de café, Octave Termolle, 18 ans, belge d'origine, a été également écroué sous inculpation de vol.

Renversée par une voiture. — Hier soir, vers huit heures et demie, la voiture de M. Sulliier Deffrennes, rue de Dunkerque, 200, conduite par M. Louis Hoivent, pas sur rue Faidherbe au trot rapide, a renversé la jeune Philomène Sélèbrve, 14 ans, rue San-de-Wallis, 22, fut renversée et une des roues lui passa sur le corps. Conduite à la pharmacie Dancly, elle y reçut les soins que réclamait son état, puis regagna toute seule son domicile. A moins de blessure internes son état paraît sans gravité !

Le cocher Hoivent a déclaré que son cheval s'est effrayé à la vue du sac à vapeur et qu'il n'a pu le retenir.

LE NORD

Renchin. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Nous venons vous prier de vouloir bien accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre journal aux quelques lignes ci-dessous.

Des personnes qui ont intérêt à calomnier celui qui est républicain, cherchent à insinuer, au sujet de la démission récente d'un conseiller municipal, que la démission est entée dans le sein du conseil ouvrier de notre commune ; et cherchent à grandir dans de la méchanceté, ils racontent à qui veut mieux dans les estaminets du village cette belle histoire.

Vous voyez quelle confiance on doit avoir en des ouvriers, on voit un qui a déjà retourné casaque ; il était républicain rouge, il ne voulait pas entendre parler des curés, et maintenant il va à la messe et trouve que nos curés ne font rien de bon au conseil, il a donné sa démission !

Mais, Messieurs, les Gros, Gros, de notre commune, est-ce bien certain que ce soit des moins qui aient fait démissionner notre ancien conseiller ? Permettez-nous d'en douter, et, en supposant que ce soit vrai, que cet homme, pour nous sera-ce une expression, ait retourné casaque et rentré son passé républicain, et bien, Messieurs, nous en sommes très heureux, car il est préférable pour nous tous, que nous ayons avec nous un homme qui a pu changer de opinion politique, mais qui a été retiré que de ceux qui ne voulaient pas de la République, et qui ne pouvait plus avoir le courage de la servir, mais nous pouvons quand n'a pas encore longtemps aussi jusqu'à ce que vous voudriez nous le faire croire.

Nous ne pouvons pas croire que les blessés le fait c'est plutôt l'espoir de cette fameuse chèrne, qui aurait changé, le ne dis pas notre conseiller, mais vot intérêt ? Nous ne pouvons, en ce moment de notre santé. Malheureusement pour vous, c'est que la chèrne de notre conseiller ne se voyez pas encore et impatiemment, c'est pas encore chose faite ; et grâce aux démarches incessantes de notre maire, et de notre conseiller, et de notre conseiller, nous avons en le plaisir d'apprendre cette nouvelle que nous ne mourrons pas encore cette fois-ci.

En terminant, permettez-moi de vous donner un conseil ; votre façon de vouloir nous convaincre est tout à fait singulière, car au lieu de chercher à nous convaincre, au lieu de faire un mot tout votre possible, pour vous faire désorter, vous devriez, au contraire, nous prouver par des actes que vous avez retrouvé votre ancienne administrateur aveugles de sécouer les mêmes de vos conciliaux.

Justement en ce moment de l'année nous bonne saison nous avons pour nous aussi notre charité ; par ces temps froids on peut de chaud fera ; et nous l'exerce en maintenant qui gêne auprès de son foyer chaud ! Une pensée de gai-chère on de pitié pour ceux qui ne sont pas gâtés des pauvres gens ; qui gratellent, et en rendant à l'école ! Mais gagnons que toutes ces choses vous laissent absolument indifférent et que ce pauvre Conseil municipal composé de pauvres ouvriers aura pour charge d'apporter un peu de soulagement à toutes les misères qui vous entourent.

Il faudra que vous cherchiez autre chose. Messieurs, car chez nous, ce n'est pas vous qui nous allez coupiez et vous ne parviendrez pas à renverser une municipalité républicaine en laquelle nous avons tant confiance, et qui, jusqu'à présent a toujours défendu les intérêts et le droit des ouvrierz, ce que vous n'avez jamais fait quand vous avez administré notre commune.

Un groupe d'électeurs républicains.

Seclin — *Funérailles civiles* — Dimanche 19 novembre dernier, avait lieu à Seclin les funérailles civiles du citoyen J.-B. Paul Duvivier, ancien sabotateur et Conseiller municipal ; les funérailles étaient organisées par la Société de secours mutuels *La Libre pensée Lilloise* à qui le défunt avait confié ce soin.

Le Conseil municipal, le maire en tête, la musique municipale, le corps des sapeurs-pompiers, la chorale, toutes les sociétés, une délégation composée de Bruxelles, une autre de Paris, une de Douai, un magnifique drapeau, portant l'inscription de l'Orphéon de Dorignies et une foule que l'on peut évaluer à 2000 personnes assistaient aux obsèques, formant un magnifique cortège et jamais funérailles plus grandiosé n'avaient été vues à Seclin.

On remarquait également une magnifique couronne offerte par les conseillers municipaux à leur regretté collègue.

Au cimetière, le citoyen Morchain, secrétaire de la *Libre Pensée Lilloise* et secrétaire général de la *Fédération Française* représentant la Ligue des Libres-Penseurs du Nord et du Pas-de-Calais, prononça un discours dont nous extrayons les passages suivants :

Citoyennes et citoyens,

Devant cette tombe qui va se fermer pour toujours, permettez-moi, au nom de la Fédération Française régionale des Libres-Penseurs du Nord et du Pas-de-Calais, de m'adresser au vaillant militant de la cause démocrate qui vient de quitter notre sympathique ami.

Et pas en quelques mots et très accidentel, je vais essayer de retracer la vie de cet homme de bien qui disparaît après une longue carrière de sacrifices et de dévouement, laissant à d'autres beaucoup plus compétents que moi le soin de la retracer plus longuement.

Le citoyen J.-B. Paul Duvivier est né le 8 août 1810; fils unique de petits cultivateurs et doué d'une intelligence supérieure, il fut placé comme secrétaire de la mairie à l'école jusqu'à l'âge de 15 ans, il débuta dans la vie comme apprenti cordonnier, puis il devint ouvrier cordonnier, puis plus tard nous le trouvons employé au télégraphe aérien où il resta jusqu'en 1845.

Après la révolution de juillet 1830 le 8 août, il avait 20 ans en jour-là ; le drapeau tricolore était arboré pour la dernière fois sur la tour de Seclin, signal d'une ère nouvelle, suivie d'idées libérales, qui faisaient malgré son jeune âge déjà prononcer sur lui son influence et son action. Il fut nommé la perte du jour-là, le citoyen Duvivier fut le premier à porter à son chapeau la cocarde tricolore ; ces glorieuses couleurs qui cet en tout temps et malgré les diverses phases cruelles que nous avons traversées, il a toujours été qui est l'affirmation de la puissance de la France républicaine.

Lorsque vinrent nos désastres de la terrible année de 1870, lorsque le gouvernement proclamé proclama la chûte de l'empire, Duvivier étant un militant progressiste et un ardent partisan du régime conseiller municipal, fonctions qu'il a remplit jusqu'à ce jour avec toute l'intégrité et l'impartialité que vous lui connaissez.

Tel était en résumé le regretté citoyen dont vous venez en ce moment honorer la mémoire, citoyennes et citoyens.

Saluons donc avec respect la dépouille de ce citoyen qui, fils de sa commune, est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en républicain Libre-Penseur.

Je remercie la famille Duvivier, dont je partage la douleur, d'avoir eu respecter les dernières volontés du défunt en faisant enterrer en dehors de tous préjugés religieux.

Le libre de conscience est le bien le plus cher, c'est droit de chacun de choisir ses obsèques et une dépouille mortelle à quelque croyance que le défunt appartienne.

Je résume :

Le président du conseil municipal, MM. les officiers et le vaillant corps des sapeurs-pompiers, la musique et la chorale de Seclin d'être venus rehausser par leur présence cette cérémonie et grâce dans de sévérité, donnant ainsi un démenti formel à ceux qui disent lorsqu'il prétend que nos autorités ne sont pas de cette dévouement.

Je remercie également les personnes de présence qui ont tenu à honorer le défunt de leur dernière demeure en les engageant à suivre l'exemple qui vient de leur être donné, elles concourront ainsi à la grande œuvre de la Libre-Pensée humaine qui sera la plus belle conquête de l'humanité.

Le foule se retire fortement émue. A la sortie du cimetière se produisit un incident. Le président de Fédérat de la Libre Pensée Lilloise fixant une quête qui a été remise aux autorités pour les pauvres de la commune.

De retour à l'Hôtel des Voyageurs les membres de la Fédération de la Libre Pensée, tout entière sur une collecte qui a été remise aussitôt au citoyen Bressal de Dorignies, ouvrier mineur congédié par la compagnie de l'Escarpelle à la suite de la grève.

* *

En terminant, une simple question :

Peu quoi tant de conseillers municipaux s'étaient-ils abstenus de faire d'assister au convoi ?

Etaient-ce par suite des menaces foudroyantes lancées du haut de la chaire par M. le Doyen ou par les autorités qui ont voulu faire un affront à la mémoire du défunt par le journal le *Croire* ?

Nous serons curieux de connaître le mot et surtout nous promettant de répondre comme il convient.

Le crime de Bachy

Le nommé Boulanger, qui, à Bachy, fin le 4 mai dernier, sa maîtresse, sera transféré aujourd'hui à Douai, pour comparaître devant la cour d'assises pendant la session supplémentaire du mois de décembre.

DOUAI

Flines-les-Raches. — Un récent arrêté préfectoral nomme Mme Marghand, née Louise Lallan, veuve, chargée de l'école de Flines-les-Raches, en remplacement de Mme Marion, appelée à d'autres fonctions.

VALENCIENNES

Menaces de mort. — La police vient d'arrêter Rémy Delphin, employé au chemin de fer du Nord, sous l'inculpation de jets de dégâts et de menaces de mort proférées contre M. Lemaire, de Maisnière, Ve Langlé. Pour échapper à Rémy, celle-ci a dû se réfugier d'abord dans un magasin voisin de son logement. L'inculpé au moment de son arrestation a été trouvé porteur d'un revolver chargé de six balles.

Un vol avec effraction à Douai

Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits chez Mme Lemaire, cabaretière de la place sur la grande route.